

Direction générale déléguée à la formation et à la vie universitaire (DGD FVU)

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 17 octobre 2019**

D08_171019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept octobre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Nicolas LESCA, Vice-président Formation.

Point à l'ordre du jour : Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

- Modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DU B1, B2 et C1
- Création du DU Professionnalisation
- Création et règlement des études du DU PhiloPolis

Membres présents : Sylviane HENNEBICQ, Jean-Luc REBOUD, Dominique RIEU, Michèle ROMBAUT, Jean-Gabriel VALAY, Delphine ALDEBERT-MORIN, Pierre GILLOIS, Patricia LADRET, Christine CHAUBET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Pierre-André PICHON, Grégory VIAL, Emmy MARC.

Membres représentés : Valérie CHANAL (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Thierry MENISSIER (procuration à Dominique RIEU), Patrice MORAND (procuration à Jean-Luc REBOUD), Romain TINIERE (procuration à Christine CHAUBET), Séverine RUSSET PENKETH (procuration à Patricia LADRET), Virginie ZAMPA (procuration à Michèle ROMBAUT), Isabelle DELHOTEL (procuration à Cédric LAURENT), Pascale ROBERT (procuration à Pierre-André PICHON), Alain MATTONE (procuration à Jean-Gabriel VALAY), Mireille JACOMINO

(procuration à Grégory VIAL), Marie MAZENOT (procuration à Sylviane HENNEBICQ), Martin OUDART (procuration à Emmy MARC).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.

Les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DU B1, B2 et C1 sont soumises au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	51
Membres présents	14
Membres représentés	12
Nombre de votants	26
Voix favorables	24
Voix défavorables	2
Abstentions	0
Voix non exprimées	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DU B1, B2 et C1.

Membres présents : Sylviane HENNEBICQ, Jean-Luc REBOUD, Dominique RIEU, Michèle ROMBAUT, Jean-Gabriel VALAY, Delphine ALDEBERT-MORIN, Pierre GILLOIS, Patricia LADRET, Christine CHAUBET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Grégory VIAL, Emmy MARC.

Membres représentés : Valérie CHANAL (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Thierry MENISSIER (procuration à Dominique RIEU), Patrice MORAND (procuration à Jean-Luc REBOUD), Romain TINIERE (procuration à Christine CHAUBET), Séverine RUSSET PENKETH (procuration à Patricia LADRET), Virginie ZAMPA (procuration à Michèle ROMBAUT), Alain MATTONE (procuration à Jean-Gabriel VALAY), Mireille JACOMINO (procuration à Grégory VIAL), Marie MAZENOT (procuration à Sylviane HENNEBICQ), Martin OUDART (procuration à Emmy MARC).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.

La création du DU Professionnalisation est soumise au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	51
Membres présents	12
Membres représentés	10
Nombre de votants	22
Voix favorables	18
Voix défavorables	0
Abstentions	4
Voix non exprimées	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du DU Professionnalisation.

Membres présents : Sylviane HENNEBICQ, Jean-Luc REBOUD, Dominique RIEU, Michèle ROMBAUT, Jean-Gabriel VALAY, Delphine ALDEBERT-MORIN, Pierre GILLOIS, Patricia LADRET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Grégory VIAL, Emmy MARC.

Membres représentés : Valérie CHANAL (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Thierry MENISSIER (procuration à Dominique RIEU), Patrice MORAND (procuration à Jean-Luc REBOUD), Séverine RUSSET PENKETH (procuration à Patricia LADRET), Virginie ZAMPA (procuration à Michèle ROMBAUT), Alain MATTONE (procuration à Jean-Gabriel VALAY), Mireille JACOMINO (procuration à Grégory VIAL), Marie MAZENOT (procuration à Sylviane HENNEBICQ), Martin OUDART (procuration à Emmy MARC).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.

La création et le règlement des études du DU PhiloPolis sont soumis au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	51
Membres présents	11
Membres représentés	9
Nombre de votants	20
Voix favorables	19
Voix défavorables	1
Abstentions	0
Voix non exprimées	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création et le règlement des études du DU PhiloPolis.

Fait à St Martin d'Hères, le 21 octobre 2019

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président en charge de la Formation

Nicolas LESCA



N. LESCA

Publié le : 05/11/2019

Transmis au Rectorat le : 05/11/2019

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D08_171019**

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : Etudes françaises B1

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/09/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Christelle Berger - christelle.berger@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	192	225
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation :

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Perfectionner la langue parlée et écrite
- Initier à la méthodologie universitaire française et aborder des connaissances spécifiques dans des domaines de spécificités variés

Compétences visées :

- Compétence de l'écrit et de l'oral en réception, production et interaction

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : étudiants étrangers

Niveau : A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues acquis

2.2 Conditions d'admission

Niveau équivalent BAC ou plus

Test de placement, DELF A2 ou DUEF A2

Disposer d'un visa long séjour

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre-décembre et janvier-mai

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 234 heures (13 semaines) - 246h40 avec les examens

Nombre d'ECTS : 24

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC 2018-2019 DUEF B1_Vsphinx.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Les UE se compensent.

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF B1.

- Pour les cours de culture générale et de lexique, sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement 40% et 60% de la note finale.
- Pour les cours de langue, est organisé un contrôle continu qui fait l'objet d'une attestation. Ces cours préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE3.
- Les compétences linguistiques et pragmatiques font l'objet d'un examen final qui vaut 100% de la note.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

Au-delà de 25% d'absence justifiée sur l'ensemble de cours, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen et ne reçoit pas d'attestation.

Absences aux examens :

- Un rattrapage est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.
- En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.
- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Les jurys ont lieu en janvier et en juin

Article 6 : Conditions de validation de la formation

- Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour obtenir le DUEF B1.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1860 € + 20 euros de frais dossier (à partir de septembre 2019).

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

-Maquette élaborée en coordination avec les 35 centres universitaires d'enseignement du FLE, membres de l'ADCUEFE

- Diplôme semestriel

Année de la Formation/Domaine/Mention : DIPLÔME UNIVERSITAIRE ETUDES FRANCAISES B1	Code Diplôme : NAUEB11	Date approbation CFVU :
Parcours-type : ETUDES FRANCAISES B1	Code VDI : 107	N° de version dans l'accréditation :
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Code Etape : NAU1B1	Formation Initiale
Responsable de la Formation : Christelle BERGER	Code VET : 171	Présentiel
Responsable de l'Année :		

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Points	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES						
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP			
						Contrôle Continu (CC)	Si écrit, durée	Points	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Points	Contrôle Continu: report	Points	Examen terminal	Si écrit, durée					Points		
SEMESTRE 1																						
UE1 : CULTURE GENERALE - 3 CHOIX OBLIGATOIRES		NAB11U10	X	9	60			24			36			24			36	78				
CULTURE ET SOCIETE		NAX10001				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26				
VIE POLITIQUE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE		NAX10006				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26				
LITTÉRATURES FRANCAISE ET FRANCOPHONE		NAX10002				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26				
CIVILISATION ET MYTHOLOGIES		NAX10009				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26				
ATELIER THEATRE		NAX10010				Oral			O	120min		oui		O	120min			26				
UE2 : COURS OBLIGATOIRE		NAB11U20	O	3	20			8			12		8				12					
LEXIQUE		NAB11202				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min						26	
UE3 : COMPETENCES LINGUISTIQUES ET PRAGMATIQUES		NAB11U30	O	12	220						220						220			130		
COMPREHENSION DE L'ORAL		NAB11304		3	50				E	40min	50			E	40min	50				32,5		
COMPREHENSION DE L'ECRIT		NAB11303		3	60				E	90min	60			E	90min	60				32,5		
EXPRESSION ORALE		NAB11302		3	50				Oral		50	oui				50				32,5		
EXPRESSION ECRITE LIBRE		NAB11305		1,5	30				E	150min	30			E	150min	30				32,5		
EXPRESSION ECRITE DIRIGEE		NAB11301		1,5	30						30					30						
				Total ECTS / Semestre		24	300											Total Nbre d'heures		234,00		

Commentaires :
 Les UE se compensent.
 Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF B1.
 Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Année de la Formation/Domaine/Mention : DIPLÔME UNIVERSITAIRE ETUDES FRANCAISES B1	Code Diplôme : NAUEB11	Date approbation CFVU :
Parcours-type : ETUDES FRANCAISES B1	Code VDI : 117	N° de version dans l'accréditation :
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Code Etape : NAU1BA	Formation Initiale
Responsable de la Formation : Christelle BERGER	Code VET : 171	Présentiel
Responsable de l'Année :		

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Points	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES					
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP		
						Contrôle Continu (CC)	Si écrit, durée	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée					Coef. (2) ou %	
SEMESTRE 2																					
UE1 : CULTURE GENERALE - 3 CHOIX OBLIGATOIRES		NABA1U10	X	9	60			24			36			24		36	78				
CULTURE ET SOCIETE		NAX20001				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min		26				
VIE POLITIQUE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE		NAX20006				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min		26				
LITTÉRATURES FRANCAISE ET FRANCOPHONE		NAX20002				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min		26				
CIVILISATION ET MYTHOLOGIES		NAX20009				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min		26				
ATELIER THEATRE		NAX20010				Oral			O	120min		oui		O	120min		26				
UE2 : COURS OBLIGATOIRE		NABA1U20	O	3	20			8			12		8			12					
LEXIQUE		NABA1202				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min				26		
UE3 : COMPETENCES LINGUISTIQUES ET PRAGMATIQUES		NABA1U30	O	12	220						220					220			130		
COMPREHENSION DE L'ORAL		NABA1304		3	50				E	40min	50			E	40min	50			32,5		
COMPREHENSION DE L'ECRIT		NABA1303		3	60				E	90min	60			E	90min	60			32,5		
EXPRESSION ORALE		NABA1302		3	50				Oral		50	oui				50			32,5		
EXPRESSION ECRITE LIBRE		NABA1305		1,5	30				E	150min	30			E	150min	30			32,5		
EXPRESSION ECRITE DIRIGEE		NABA1301		1,5	30						30					30					
				Total ECTS / Semestre	24	300											Total Nbre d'heures	234,00			

Commentaires :
 Les UE se compensent.
 Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF B1.
 Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

ANNEXE
FICHE EVALUATION FINANCIERE

Intitulé du DU :
Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises - B1

Dépenses

Heures enseignement spécifiques (UE3)	130
<i>sous-total</i>	<i>18 200 €</i>
Cours de lexique (UE 2)**	26
<i>sous-total</i>	<i>1 820 €</i>
Cours option (UE 1)***	130
<i>sous-total</i>	<i>6 240 €</i>
Coût horaire CUEF complet*	140 €
Total dépenses****	26 260 €

Recettes

Tarif par étudiant	1 860 €
Frais de dossier	20 €
Droits universitaires	57
Coût total	1 937 €
Nombre d'étudiants par groupe	16
Total recettes	30 992 €

* intègre le coût de la masse salariale P2 (enseignants CDD/CDI, vacataires, HC, BIATSS) et les frais de fonctionnement

** 40 étudiants / cours 40

*** 70 étudiants / cours 70

**** hors coûts correction et surveillance

Référentiel (H):

CM 1,5

CM/TD 1,25

TD 1

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : Etudes françaises B2

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/09/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Christelle BERGER - christelle.berger@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	144	215
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation :

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Perfectionner la langue parlée et écrite
- Préparer à la méthodologie universitaire française et approfondir des connaissances spécifiques dans des domaines de spécialité variés.

Compétences visées :

- Compétences de l'écrit et de l'oral, en réception, production et interaction

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Etudiants étrangers

Niveau : B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues acquis

2.2 Conditions d'admission

Niveau équivalent BAC ou plus

Test de placement, DELF B1 ou DUEF B1

Disposer d'un visa de long séjour

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre-décembre et janvier-mai

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 208 heures de formation (13 semaines) - 220h40 avec les examens finaux

Nombre d'ECTS : 24

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC 2019-2020 DUEF B2_Vsphinx.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Les UE se compensent.

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF B2

- Pour les cours de culture générale, de lexique et de linguistique, sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement 40% et 60% de la note finale.
- Pour les cours de langue et technique, est organisé un contrôle continu qui fait l'objet d'une attestation. Ces cours préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE3.
- Les compétences linguistiques et pragmatiques font l'objet d'un examen final qui vaut 100% de la note.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

Au-delà de 25% d'absence justifiée sur l'ensemble de cours, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen et ne reçoit pas d'attestation.

Absences aux examens :

- Un rattrapage peut être organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.
- en cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.
- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Les jurys ont lieu en janvier et en juin.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

- Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF B2.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1860 € + 20 euros de frais dossier (à partir de septembre 2019).

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Maquette élaborée en coordination avec les 35 centres universitaires d'enseignement du FLE, membres de l'ADCUEFE

- Diplôme semestriel

Année de la Formation/Domaine/Mention : DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'ETUDES FRANCAISES B2						Code Diplôme : NAUEB21						Date approbation CFVU :												
Parcours-type : ETUDES FRANCAISES						Code VDI : 107						N° de version dans l'accréditation :												
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : NAU1B2						Formation Initiale												
Responsable de la Formation : CHRISTELLE BERGER						Code VET : 171						Présentiel												
Responsable de l'Année :						CONTRÔLE DES CONNAISSANCES												NOMBRE D'HEURES						
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Points	1ère session						Session de rattrapage						CM	TD	CM/TD	TP			
						Contrôle Continu (CC)	Si écrit, durée	Points	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Points	Contrôle Continu: report	Points	Examen terminal	Si écrit, durée	Points								
SEMESTRE 1																								
UE1 : CULTURE GENERALE - 3 CHOIX OBLIGATOIRES		NAB21U10	X	9	75			30			45			30			45	78						
Histoire de la France contemporaine		NAX10004				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26						
Le monde des affaires et environnement économique		NAX10005				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26						
Histoire de l'art		NAX10003				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26						
Littérature Contemporaine		NAX10008				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26						
Atelier Théâtre		NAX10010				Oral			O					O				26						
UE2 : COURS SPECIFIQUE - 1 CHOIX OBLIGATOIRE		NAB21U20	X	3	25			10			15		10				15				26			
Introduction à la linguistique		NAB21201				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min						26			
Lexique		NAB21202				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min						26			
UE3 : COMPETENCES LINGUISTIQUES ET PRAGMATIQUES		NAB21U30	O	12	200						200						200				104			
Compréhension de l'oral		NAB21304			50				E	40min	50			E	40min	50					26			
Compréhension de l'écrit		NAB21303			50				E	120min	50			E	120min	50					26			
Expression orale		NAB21302			50				O		50			O		50					26			
Expression écrite		NAB21301			50				E	120min	50			E	120min	50					26			
				Total ECTS / Semestre		24	300													Total Nbre d'heures		208,00		

Commentaires :
 Les UE se compensent.
 Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF B2.
 Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Année de la Formation/Domaine/Mention : DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'ETUDES FRANCAISES B2						Code Diplôme : NAUEB21						Date approbation CFVU :										
Parcours-type : ETUDES FRANCAISES						Code VDI : 117						N° de version dans l'accréditation :										
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : NAU1BB						Formation Initiale										
Responsable de la Formation : CHRISTELLE BERGER						Code VET : 171						Présentiel										
Responsable de l'Année :						CONTRÔLE DES CONNAISSANCES												NOMBRE D'HEURES				
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Points	1ère session						Session de rattrapage						CM	TD	CM/TD	TP	
						Contrôle Continu (CC)	Si écrit, durée	Points	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Points	Contrôle Continu: report	Points	Examen terminal	Si écrit, durée	Points						
SEMESTRE 2																						
UE1 : CULTURE GENERALE - 3 CHOIX OBLIGATOIRES		NABB2U10	X	9	75			30			45			30			45	78				
Histoire de la France contemporaine		NAX20004				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26				
Le monde des affaires et environnement économique		NAX20005				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26				
Histoire du Cinéma Français		NAX20007				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26				
Littérature Contemporaine		NAX20008				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26				
Atelier Théâtre		NAX20010				Oral			O					O				26				
UE2 : COURS SPECIFIQUE - 1 CHOIX OBLIGATOIRE		NABB2U20	X	3	25			10			15			10			15				26	
Introduction à la linguistique		NABB2201				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min						26	
Lexique		NABB2202				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min						26	
UE3 : COMPETENCES LINGUISTIQUES ET PRAGMATIQUES		NABB2U30	O	12	200						200						200				104	
Compréhension de l'oral		NABB2304			50				E	40min	50			E	40min	50					26	
Compréhension de l'écrit		NABB2303			50				E	120min	50			E	120min	50					26	
Expression orale		NABB2302			50				O		50			O		50					26	
Expression écrite		NABB2301			50				E	120min	50			E	120min	50					26	
				Total ECTS / Semestre		24	300												Total Nbre d'heures		208,00	

Commentaires :

Les UE se compensent.

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF B2.

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

**ANNEXE
FICHE EVALUATION FINANCIERE**

**Intitulé du DU :
Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises - B2**

Dépenses

Heures enseignement spécifiques (UE3)	104
<i>sous-total</i>	<i>14 560 €</i>
Cours de lexique (UE 2)**	52
<i>sous-total</i>	<i>3 640 €</i>
Cours option (UE 1)***	130
<i>sous-total</i>	<i>6 240 €</i>
Coût horaire CUEF complet*	140 €

Total dépenses** 24 440 €**

Recettes

Tarif par étudiant	1 860 €
Frais de dossier	20 €
Droits universitaires	57
Coût total	1 937 €
Nombre d'étudiants par groupe	16

Total recettes 30 992 €

* intègre le coût de la masse salariale P2 (enseignants CDD/CDI, vacataires, HC, BIATSS) et les frais de fonctionnement

** 40 étudiants / cours 40

*** 70 étudiants / cours 70

**** hors coûts correction et surveillance

Référentiel (H):

CM 1,5

CM/TD 1,25

TD 1

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : Etudes françaises C1

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/09/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Christelle BERGER christelle.berger@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	49	34
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation :

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Perfectionner la langue parlée et écrite
- Maîtriser le Français sur Objectifs Universitaires et approfondir des connaissances spécifiques dans des domaines de spécialité variés

Compétences visées :

Compétences de l'écrit et de l'oral, en réception, production et interaction

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Étudiants étrangers

Niveau : B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues acquis

2.2 Conditions d'admission

Niveau équivalent BAC ou plus

Test de placement, DELF B2 ou DUEF B2

Disposer d'un visa de long séjour

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre-décembre et janvier-mai

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 208 heures de formation (13 semaines) - 221h40 avec les examens

Nombre d'ECTS : 24

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC DUEF C1 2019-2020_vSphinx.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Les UE se compensent.

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF C1.

- Pour les cours de culture générale, de lexique et de linguistique, sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement 40% et 60% de la note finale.
- Pour les cours de langue et technique, est organisé un contrôle continu qui fait l'objet d'une attestation. Ces cours préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE3.
- Les compétences linguistiques et pragmatiques ainsi que le savoir culturel font l'objet d'un examen final qui vaut 100% de la note.

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

Au-delà de 25% d'absence, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen et ne reçoit pas d'attestation.

- Pour les cours de culture générale, de lexique et de linguistique, sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement 40% et 60% de la note finale.
- Pour les cours de langue et technique, est organisé un contrôle continu qui fait l'objet d'une attestation. Ces cours préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE3.
- Les compétences linguistiques et pragmatiques ainsi que le savoir culturel font l'objet d'un examen final qui vaut 100% de la note.

Absences aux examens :

- Un rattrapage est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.
- En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.
- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Les jurys ont lieu en janvier et en juin.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

- Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour obtenir le DUEF C1.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1860 € + 20 euros de frais dossier (à partir de septembre 2019)

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Maquette élaborée en coordination avec les 35 centres universitaires d'enseignement du FLE, membres de l'ADCUEFE

Diplôme semestriel

Année de la Formation/Domaine/Mention : DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'ETUDES FRANCAISES C1						Code Diplôme : NAUEC11					Date approbation CFVU :												
Parcours-type : ETUDES FRANCAISES						Code VDI : 107					N° de version dans l'accréditation :												
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : NAU1C1					Formation Initiale												
Responsable de la Formation : CHRISTELLE BERGER						Code VET : 171					Présentiel												
Responsable de l'Année :						CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES							
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Points	1ère session						Session de rattrapage						CM	TD	CM/TD	TP		
						Contrôle Continu (CC)	Si écrit, durée	Points	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Points	Contrôle Continu: report	Si écrit, durée	Points	Examen terminal	Si écrit, durée	Points						
SEMESTRE 1																							
UE1 : CULTURE GENERALE - 3 CHOIX OBLIGATOIRES		NAC11U10	X	9	60			24			36			24			36	78					
Histoire de la France contemporaine		NAX10004				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26					
Le monde des affaires et environnement économique		NAX10005				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26					
Histoire de l'art		NAX10003				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26					
Littérature Contemporaine		NAX10008				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min			26					
Offre du SET UGA		NAX10011																26					
UE2 : COURS SPECIFIQUE - 1 CHOIX OBLIGATOIRE		NAC11U20	X	3	20			8			12			8			12					26	
Introduction à la linguistique		NAC11201				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min							26	
Lexique		NAC11202				Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min							26	
UE3 : COMPETENCES LINGUISTIQUES ET PRAGMATIQUES		NAC11U30	O	12	200						200						200					104	
Compréhension de l'oral		NAC11304			40				E	60min	40			E	60min	40			26				
Compréhension de l'écrit		NAC11303			40				E	120min	40			E	120min	40			26				
Expression orale		NAC11302			60				O	30min	60			O	30min	60			26				
Expression écrite		NAC11301			60				E	120min	60			E	120min	60			26				
UE4 : SAVOIR CULTUREL		NAC11U40	O		20			20															
DOSSIER SAVOIR CULTUREL		NAC11401				Ecrit mémoire																	
Total ECTS / Semestre				24	300	Total Nbre d'heures										208,00							

Commentaires :
 Les UE se compensent.
 Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF C1.
 Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Année de la Formation/Domaine/Mention : DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'ETUDES FRANCAISES C1 Parcours-type : ETUDES FRANCAISES Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : CHRISTELLE BERGER Responsable de l'Année :		Code Diplôme : NAUEC11 Code VDI : 117 Code Etape : NAU1CA Code VET : 171	Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : Formation Initiale Présentiel
--	--	---	---

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Points	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES					
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP		
						Contrôle Continu (CC)	Si écrit, durée	Points	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Points	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Points	Examen terminal					Si écrit, durée	Points
SEMESTRE 2																					
UE1 : CULTURE GENERALE - 3 CHOIX OBLIGATOIRES		NACA2U10	X	9	60			24			36			24			36	78			
Histoire de la France contemporaine		NAX20004				Ecrit	60min		E	120min		oui			E	120min		26			
Le monde des affaires et environnement économique		NAX20005				Ecrit	60min		E	120min		oui			E	120min		26			
Histoire du cinéma français		NAX20007				Ecrit	60min		E	120min		oui			E	120min		26			
Littérature Contemporaine		NAX20008				Ecrit	60min		E	120min		oui			E	120min		26			
Offre du SET UGA		NAX20011															26				
UE2 : COURS SPECIFIQUE - 1 CHOIX OBLIGATOIRE		NACA2U20	X	3	20			8			12			8			12		26		
Introduction à la linguistique		NACA2201				Ecrit	60min		E	120min		oui			E	120min			26		
Lexique		NACA2202				Ecrit	60min		E	120min		oui			E	120min			26		
UE3 : COMPETENCES LINGUISTIQUES ET PRAGMATIQUES		NACA2U30	O	12	200														104		
Compréhension de l'oral		NACA2304			40				E	60min	40				E	60min	40		26		
Compréhension de l'écrit		NACA2303			40				E	120min	40				E	120min	40		26		
Expression orale		NACA2302			60				O	30min	60				O	30min	60		26		
Expression écrite		NACA2301			60				E	120min	60				E	120min	60		26		
UE4 : SAVOIR CULTUREL		NACA2U40	O		20			20													
DOSSIER SAVOIR CULTUREL		NACA1401				Ecrit mémoire															
				Total ECTS / Semestre	24	300											Total Nbre d'heures	208,00			

Commentaires :
 Les UE se compensent.
 Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF C1.
 Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

ANNEXE
FICHE EVALUATION FINANCIERE

Intitulé du DU :
Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises - C1

Dépenses

Heures enseignement spécifiques (UE3)	104
<i>sous-total</i>	<i>14 560 €</i>
Cours de lexique (UE 2)**	52
<i>sous-total</i>	<i>2 730 €</i>
Cours option (UE 1)***	130
<i>sous-total</i>	<i>4 680 €</i>
Coût horaire CUEF complet*	140 €
Total dépenses****	21 970 €

Recettes

Tarif par étudiant	1 860 €
Frais de dossier	20 €
Droits universitaires	57
Coût total	1 937 €
Nombre d'étudiants par groupe	12
Total recettes	23 244 €

* intègre le coût de la masse salariale P2 (enseignants CDD/CDI, vacataires, HC, BIATSS) et les frais de fonctionnement

** 40 étudiants / cours 40

*** 70 étudiants / cours 70

**** hors coûts correction et surveillance

Référentiel (H):

CM 1,5

CM/TD 1,25

TD 1

Année universitaire concernée : début 2020 (blocs de compétences)
2020 / 2021 – DU complet

Date de la demande : sept. 2019

Composantes : IUT1, IUT2, IUT de Valence - Ecole Universitaire de Technologie à compter de 2020

Responsable pédagogique : Laurence BILLARD – MCF en gestion IUT2

Domaine de la formation : SHS

Intitulé de la formation : D.U Professionnalisation

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) :

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale :

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 20

Date validation en Conseil de composante :

IUT1 : 8 octobre 2019

IUT2 : 18 juin 2019

IUT de Valence : 4 juillet 2019

1. Présentation générale de la formation

1.1 Préambule, contexte et intérêt de l'offre de formation

La déclaration de Bologne de 1999 initie un processus de convergence des systèmes d'enseignement supérieur des pays européens qui se traduit notamment par la volonté de proposer des diplômes lisibles et comparables sur tout le territoire pour la reconnaissance de ces diplômes et accroître la mobilité des enseignants, des étudiants et des chercheurs. Organiser des formations destinées au marché du travail figure également dans les objectifs prioritaires à atteindre de la déclaration. Dès lors s'amorce un phénomène de renouvellement de la conception et des modalités de construction des formations permettant aux universités de concevoir une offre de formation avec une logique de professionnalisation progressive.

L'arrêté Licence du 30 juillet 2018, issu de la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants (loi ORE), met l'accent sur une offre de formation plus riche et plus diverse adaptée aux situations de chaque étudiant. Cela se traduit par la proposition d'un accompagnement individualisé à chaque étudiant ainsi que la possibilité d'aménager des rythmes d'études et d'ajuster des programmes de formation en fonction de ses projets ou acquis.

Ces dispositions sont encore renforcées dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (loi Avenir professionnel) du 5 septembre 2018, dont le titre I, « Vers une nouvelle société de compétences » est très évocateur. La loi repositionne le Compte Personnel de Formation et la formation professionnelle et amorce une réforme en profondeur de l'apprentissage.

Dans ce contexte en constante évolution, les universités, à l'instar de l'Université Grenoble Alpes, modernisent leur offre de formation, améliorent l'insertion professionnelle, accompagnent les publics dans la construction de leur projet, accueillent des publics spécifiques ... s'engagent dans des démarches compétences. Les missions des universités évoluent et ainsi celles de ses personnels que l'on sollicite pour de nouvelles missions auxquelles ils n'ont pas été formés.

Les IUT portent la voie technologique au sein des universités et assurent des formations professionnalisantes permettant aux étudiants d'accéder à l'emploi à l'issue du DUT, des licences professionnelles et autres formations proposées à un large public d'étudiants, de salariés, de demandeurs d'emploi et en reprise d'études. Très tôt, ils se sont engagés dans l'accompagnement de l'étudiant dans la définition et la construction de son projet professionnel et la valorisation de ses compétences afin de lui donner davantage confiance en son employabilité en sortie de formation. Une démarche d'accompagnement à la professionnalisation est ainsi passée par les réseaux enseignants travaillant autour du PPP (projet personnel et professionnel) et les Centres de Compétence et des Métiers créés à cet effet avec des professionnels de l'emploi apportant ainsi des compétences nouvelles autour des métiers et de l'emploi.

En 2018, les évolutions mentionnées dans les lois ORE et Avenir professionnel, introduisent de nouveaux changements pour lesquels les équipes enseignantes et administratives doivent se préparer. Les accompagner dans l'évolution de leurs métiers est une évidence car les premiers signaux d'alerte se manifestent depuis plusieurs années :

- il est de plus en plus difficile de remplacer un responsable de formation lorsqu'il quitte sa fonction ;
- l'accompagnement à la recherche d'une alternance et la mise en relation avec des entreprises deviennent le premier critère de sélection d'une formation pour des étudiants : qui s'en occupe ?
- les candidats à la VAE ne trouvent pas toujours de référent pour les accompagner dans leur démarche ;
- répondre aux sollicitations des étudiants sur les métiers accessibles en fin de formation n'est pas une évidence en soi ;
- « parler compétences » lorsque l'on est enseignant n'est pas spontané, tout comme « parler blocs de compétences » pour un responsable de formation.

Les enseignants et les personnels professionnels de la formation et de l'accompagnement étudiant exercent leur métier en étant confrontés à de nouvelles attentes de la part des étudiants et de l'établissement. Ce DU professionnalisation est conçu pour eux, pour les accompagner dans ces missions nouvelles afin de maintenir l'activité au sein des équipes et des départements et offrir aux étudiants la formation et l'accompagnement attendus en vue d'une insertion professionnelle choisie et réussie.

Ces dernières années, les IUT ont tiré des premiers retours d'expérience leur permettant aujourd'hui de proposer aux enseignants et personnels professionnels de la formation et de l'accompagnement étudiant une formation à une démarche de professionnalisation des étudiants, démarche qui sera étendue progressivement à toutes les équipes pédagogiques intéressées à l'UGA, voire dans d'autres établissements universitaires. Ainsi, ce DU Professionnalisation est co-construit par les trois IUT, chacun ayant apporté sa contribution à l'exercice depuis 2010. De ce fait, ce DU sera porté par la nouvelle composante EUT qui verra le jour au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de l'Université Intégrée.

1.2 Les compétences visées

Le DU Professionnalisation vise ainsi à apporter un complément de formation aux professionnels qui travaillent dans l'enseignement supérieur qu'ils soient enseignants ou professionnels de la formation. Cette formation prépare à trois activités professionnelles déclinées autour de trois blocs de compétences. Il s'agit de préparer les personnels à :

➤ Accompagner l'étudiant dans la définition et la construction de son projet professionnel.

Tout personnel est en mesure de jouer un rôle dans l'accompagnement des étudiants que ce soit dans le cadre d'activités d'enseignement, d'ateliers proposés lors des forums ou de journées d'information ou encore dans la recherche de stage ou d'une alternance (cf Loi relative à aux libertés et responsabilités des Universités du 10/08/2007). Il s'agit ainsi de former le personnel à

- accompagner l'étudiant avec bienveillance dans la définition de son projet personnel et professionnel en prenant appui sur ses atouts, ses intérêts, ses expériences, ses valeurs, ses motivations et en mobilisant les outils adaptés de valorisation de ses compétences ;
- mobiliser les ressources humaines et numériques utiles à la construction des projets des étudiants accompagnés.

➤ Construire et piloter une formation professionnalisante

Les maquettes pédagogiques des Licence, LPro, Master doivent être déclinées en compétences et l'évaluation de ces dernières intégrée dans les nouvelles versions de maquettes afin de faciliter la valorisation des actions de formation et renforcer l'employabilité des candidats. Ainsi, il devient nécessaire de rédiger un diplôme en compétences et d'évaluer les acquis de formation permettant à la fois d'attester l'acquisition de ressources et la capacité à mobiliser ces ressources à bon escient en fonction de la situation professionnelle rencontrée, comme le propose Guy Le Boterf, avec son approche duale de la compétence. Piloter la formation revient à disposer de l'information pertinente pour proposer les actions d'amélioration continue permettant à la formation d'être en phase avec les attentes des employeurs en termes de compétences visées.

➔ **Construire le plan d'apprentissage d'un enseignement au sein d'une formation professionnalisante**

Le plan d'apprentissage précise la progression pédagogique, les descriptifs des unités d'enseignement et leurs règlements d'examen. Il s'agit ainsi de concevoir des unités d'enseignement adaptées aux compétences visées du diplôme en expliquant leur contribution au plan de formation global.

1.3 **Le public visé**

Comme cela a été annoncé le public visé est avant tout le personnel de l'UGA (dont les IUT) avec une ouverture sur d'autres acteurs de la formation.

En effet, le public visé est large puisqu'il concerne aussi bien :

- les **enseignants**, quel que soit leur statut, qui peuvent être sollicités pour :
 - ➔ accompagner les étudiants dans la définition et la construction de leur projet professionnel (cours de PPP – Projet Personnel et Professionnel) ;
 - ➔ décliner les objectifs pédagogiques de son enseignement et sa contribution aux activités clés des métiers visés ;
 - ➔ évaluer un stage, une alternance, un projet ;
 - ➔ accompagner un salarié dans une démarche VAE.
- les **responsables de formation**, quel que soit leur statut, qui peuvent être sollicités pour :
 - ➔ mettre en œuvre une formation, la faire évoluer, la traduire en blocs de compétences ;
 - ➔ accompagner les étudiants dans la recherche d'une alternance ;
 - ➔ accompagner des salariés dans une démarche VAE.
- les **professionnels de l'accompagnement à l'emploi** qui peuvent être sollicités pour :
 - ➔ accompagner l'étudiant dans la définition de son projet ;
 - ➔ accompagner l'étudiant dans la valorisation de ses compétences ;
 - ➔ réaliser et accompagner l'étudiant dans la découverte et la compréhension des fiches métier en lien avec les formations.
- les **professionnels de l'ingénierie pédagogique** qui peuvent être sollicités pour :
 - ➔ accompagner l'enseignant dans la construction de son plan d'apprentissage ;
 - ➔ accompagner l'enseignant dans le choix des modalités d'apprentissage.

1.4 **Les débouchés professionnels (exemples)**

La finalité première du DU est de répondre en priorité aux besoins en formation tout au long de la vie des personnels en poste au sein des établissements de formation :

- pour faciliter la prise en main des attentes spécifiques d'un enseignant intervenant dans une formation professionnalisante ;
- pour mieux intégrer un collègue récemment recruté ;
- pour associer les personnels administratifs à la stratégie de professionnalisation de l'établissement en participant ponctuellement à des missions d'accompagnement de l'étudiant ;
- pour préparer en amont la prise de nouvelles responsabilités (formation, alternance, VAE ...)
- pour reconnaître l'implication des personnels dans l'avancement de leur carrière.

Chaque bloc de compétences peut être vu comme un outil permettant de monter en compétences sur une mission déjà exercée ou préparant à une évolution professionnelle et à une nouvelle prise de responsabilité.

Il s'agit ainsi d'améliorer les conditions de travail des personnels en poste en leur apportant les connaissances et outils nécessaires à l'exercice de leurs nouvelles missions autour de la professionnalisation mais également de mieux intégrer des nouveaux collègues et de favoriser les évolutions de carrière. La cible première concerne les personnels de l'enseignement supérieur mais le DU est également adapté à l'accompagnement d'élèves en lycées et collèges.

Ce DU apporte une coloration « professionnalisation » à des personnels déjà expérimentés ou titulaires d'un diplôme dans les domaines de :

- l'enseignement ;
- l'orientation et l'insertion professionnelle ;
- la formation continue et l'apprentissage ;
- la scolarité,
-

2. Contenus et organisation de la formation

2.1 La maquette pédagogique

Les enseignements sont répartis en 5 UE pour un total de 200 heures en présentiel.

UE1 - Les attentes des acteurs de la formation professionnelle (32 h)

- L'employabilité critère de différenciation dans le choix d'une formation
- Le développement de la formation tout au long de la vie
- Le respect du cadre réglementaire universitaire

UE2 - L'acquisition de la culture métier (42 h)

- Les tendances du marché de l'emploi
- Les ressources attendues par les employeurs
- La définition d'une cible de professionnalisation
- La construction et l'utilisation des fiches métier et d'une cartographie métiers

- L'accompagnement de l'étudiant dans l'identification de ses intérêts professionnels

UE 3 - Les outils de valorisation des compétences personnelles (40 h)

- La méthodologie du CV
- La présentation du projet professionnel et des motivations
- L'élaboration des grilles d'évaluation
- La méthodologie de valorisation des acquis professionnels et personnels

UE 4 - Les outils pédagogiques et « techniques » au service de la professionnalisation (46 h)

- La définition des objectifs pédagogiques en lien avec la cible de professionnalisation
- Le plan d'apprentissage
- Les modalités d'apprentissage et l'acquisition des ressources
- La pédagogie active

UE 5 - Le déploiement de la démarche de professionnalisation (40 h)

- Le pilotage de la démarche
- L'organisation des services
- La démarche projet
- La valorisation des installations et des plateaux technologiques

2.2 Les blocs de compétences

Le **DU peut également être suivi par blocs de compétences**. Les blocs de compétences intégreront une évaluation en situation réelle permettant d'attester la compétence de l'apprenant.

DU professionnalisation et blocs associés

Bloc de compétences 1 – Accompagnement de l'étudiant dans la définition et la construction de son projet professionnel

Bloc de compétences 2 – Construction et pilotage d'une offre de formation

Bloc de compétences 3 – Construction du plan d'apprentissage d'un enseignement au sein d'une formation professionnalisante

La concordance entre les blocs et les UE est présentée dans le tableau suivant.

DU Professionnalisation	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
UE1 - Les attentes des acteurs de la formation professionnelle	x	x	
UE2 - L'acquisition de la culture métier	x	x	x
UE 3 - Les outils de valorisation des compétences personnelles	x	x	
UE 4 - Les outils pédagogiques au service de la professionnalisation			x
UE 5 - Le déploiement de la démarche de professionnalisation		x	x

2.3 La période de la formation

A compter de la rentrée 2020/2021, la formation se déroule sur une année universitaire de **novembre à juillet**, au rythme de 6 heures par semaine les vendredis. Les enseignements se dérouleront sur le site de l'IUT2 (place Doyen Gosse, Grenoble).

Un bloc de compétences peut être mis en œuvre, sur site, à la demande d'un établissement.

Le bloc 1 préparant à l'accompagnement de l'étudiant est considéré comme un bloc de prérequis pour les suivants puisque la démarche d'accompagnement de l'étudiant est au cœur de la démarche de professionnalisation. Certaines UE du premier bloc se retrouvant dans les autres, des dispenses seront établies ce qui réduit le volume horaire des blocs 2 et 3.

	Total heures	Heures à suivre
Total DU	200	200
Bloc 1	62	62
Bloc 2	86	62
Bloc 3	74	66

Répartition horaire du DU et des blocs

Les blocs seront découpés en certificats d'un volume horaire d'une trentaine d'heures.

Durée de la formation : 1 an

Volume horaire de la formation : 200 heures

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : non

STAGES:

Oui Non

2.4 Recevabilité des candidatures

Les candidats éligibles à la formation doivent déjà avoir une formation ou une expérience dans le domaine de l'accompagnement ou de la formation. Le DU vient compléter une formation ou une expérience professionnelle.

Ainsi les candidats au DU pourront être titulaires d'un :

- doctorat, master (ou niveau équivalent) pour les enseignants ;
- master en ingénierie de la formation, sciences de l'éducation, psychologie de l'orientation tout au long de la vie ... pour les professionnels du conseil.
- ou d'une expérience dans le domaine de la formation ou de l'accompagnement.

Le bloc de compétences 1 sur *l'accompagnement de l'étudiant dans la définition et la construction du projet professionnel* est ainsi ouvert aux personnels travaillant déjà dans le cadre de leurs fonctions dans la formation ou l'accompagnement de l'étudiant.

3. Partenariats / Internationalisation de la formation

Partenariats

Les blocs de compétences et de connaissances proposés dans le DU ont vocation à intégrer l'offre de formation de l'UGA pour être proposés aux personnels du site. Ainsi des discussions sont en cours avec la DGD RH pour établir les modalités d'une convention de partenariat.

A terme, sous deux ans, ces blocs de compétences et ainsi le DU seront éligibles au Compte Personnel de Formation des personnels dès lors que le DU sera inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Démarche d'internationalisation

Non concerné

4. Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdfvu_annexe_fin_creation_DUPRO_260871)

Tarifs Formation initiale : non concerné

Tarifs Formation continue :

La cible première du DU est le personnel UGA auquel une remise de 30 % sur le tarif officiel sera accordé. Il convient donc de déterminer le tarif d'équilibre et de l'augmenter de 30 % pour le prix public.

Ainsi, la grille tarifaire permet d'établir un tarif d'équilibre de formation de 2 600 € pour le DU pour un nombre de 20 participants. Cela revient à un taux horaire de 13 €. Chaque bloc de compétences peut être proposé au tarif de 900 €.

Cela nous amène donc à proposer l'offre tarifaire suivante :

DU professionnalisation	Tout public FC : 3 380 €	Public UGA : 2 600 € (abattement de 30 %)
Bloc de compétences	Tout public : 1 170 €	Public UGA : 900 € (abattement de 30 %)

Ces tarifs ont été établis dans le respect de la politique tarifaire UGA, en concertation avec le Vice-Président Formation Continue et Apprentissage. Des conventions partenariales pourront être établies avec l'UGA et les établissements afin de proposer la formation à leurs personnels.

Avez-vous sollicité l'Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

Année universitaire concernée : 2019-2020

Date de la demande 13/09/2019

Composante : UFR ARSH

Département (le cas échéant) : Philosophie

Responsable pédagogique : Rémi Clot-Goudard

Réfèrent administratif : Bernadette Chaouite

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

Intitulé de la formation : PhiloPolis : Pratiques du dialogue philosophique dans la cité

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) :

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale :

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 6

Date validation en Conseil de composante : 17 septembre 2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

- Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)

Du fait d'une demande sociale croissante à l'égard de la philosophie, les pratiques d'atelier de philosophie se sont multipliées dans des cadres divers et au contact de publics variés (écoles, collèges, librairies, bibliothèques, salles de spectacle, prisons...). L'agglomération grenobloise ne fait pas exception.

Cependant, les intervenants n'ont pas toujours de formation initiale en philosophie. Ils ne perçoivent pas toujours l'université comme le lieu naturel de culture et de formation disciplinaires. En outre, il n'existe quasiment pas à l'échelle nationale de formation adéquate à l'animation de pratiques de philosophie hors cadre scolaire ou académique, à l'exception du DU « Formation à l'animation d'ateliers de philosophie avec les enfants et les adolescents » proposé par l'INSPé de l'Université de Nantes, dans le cadre de la chaire Unesco « Pratiques de la philosophie avec les enfants ». Ce dernier se focalise cependant sur un public spécialisé et ne propose pas de réflexion plus générale sur l'adaptation des méthodes à la variabilité des contextes et des publics, sur le lien

entre l'orientation philosophique, les méthodes d'animation et les valeurs qu'elles incarnent et défendent.

À l'échelle de l'UGA, le séminaire PhilEduc animé depuis 2013 par Jean-Pascal Simon et Anda Fournel (Lidilem) s'intéresse à l'analyse sociolinguistique de la réflexivité dans les interactions verbales entre enfants dans des ateliers de pratique du dialogue philosophique. Au-delà de cet objet de recherche, le séminaire a été un lieu de rencontres et d'échanges informels sur les pratiques d'animation elles-mêmes, regroupant des intervenants à l'échelle régionale, nationale, voire internationale.

S'appuyant sur cette dynamique, le département de philosophie et le laboratoire Lidilem se sont déjà associés pour déposer un projet IDEX « Rayonnement social et culturel » intitulé « PhiloPolis », ayant pour objectifs d'une part de constituer un réseau d'acteurs sur le territoire intéressés par (ou déjà engagés dans) des pratiques d'atelier, d'autre part de créer une formation pouvant donner à des intervenants actuels ou futurs un ancrage disciplinaire minimal et un cadre de réflexion sur les pratiques du dialogue philosophique. (Le projet a reçu le soutien du comité de pilotage de l'IDEX en novembre 2018.) La présente demande de création de DU correspond à cet aspect du projet.

- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

Les objectifs du DU sont les suivants :

- Former des intervenants capables d'animer des dialogues philosophiques dans divers contextes et selon différents dispositifs.
- Permettre à des étudiants de philosophie d'obtenir un complément de formation et d'envisager des perspectives professionnelles complémentaires aux débouchés académiques traditionnels.

Les compétences visées sont les suivantes :

- Pouvoir intervenir auprès de publics variés en tenant compte de la diversité et de la spécificité des contextes d'intervention (écoles, collèges, bibliothèques, festivals et rencontres, salles de spectacle, entreprises, prison, etc.).
- Savoir articuler une orientation philosophique et le développement de méthodes d'animation répondant à cette orientation.
- Savoir repérer les présupposés et les finalités d'une méthode d'animation, pour en faire une évaluation critique.
- Savoir concevoir une pratique d'animation sous différents formats (séance unique, série d'ateliers...)

- Le public visé

- Intervenants déjà engagés dans des pratiques d'animation d'ateliers de dialogue philosophique (professeurs des écoles, professeurs de l'enseignement secondaire, bibliothécaires, libraires, acteurs du monde socio-culturel...).
- Etudiants diplômés de philosophie cherchant un complément de formation disciplinaire et pratique permettant d'envisager des perspectives professionnelles complémentaires aux débouchés académiques traditionnels.

- Débouchés professionnels (exemples)

Il n'existe pas pour le moment de filière professionnelle clairement structurée autour de l'animation d'ateliers de philosophie. Il s'agit cependant, via le réseau constitué autour du projet IDEX, d'offrir aux personnes inscrites au DU des contacts et des opportunités de développer et stabiliser une activité.

Du fait de la demande sociale forte, certaines municipalités envisagent par exemple d'employer des agents contractuels pour animer des ateliers de philosophie à destination des enfants ou des adolescents. (ex. la Maison de la Philo à Romainville, Seine-St-Denis)

Organisation des enseignements

Période de la formation : du 1/09/2019 au 6/07/2020

Durée de la formation : une année ou deux années, selon le profil de l'étudiant.

Volume horaire de la formation : 96h (auxquelles s'ajoutent 70h de stage)

Le DU s'articule en 4 UE pour un total de 96h. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Deux UE disciplinaires, composées chacune d'une matière de 24h, 1 par semestre, à choisir parmi les matières composant les UE sélectionnées dans l'offre de la mention licence. Le choix des matières par l'étudiant se fait en concertation avec le responsable pédagogique qui évalue les besoins et les contraintes.
- Une UE « Introduction aux pratiques du dialogue philosophique » au semestre 1, 24h.
- Une UE « Formation à l'animation de dialogues philosophiques » au semestre 2, comportant 12h de formation en présentiel et 12h en distanciel, qui s'articule au stage.

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : formation dispensée sur deux semestres.

STAGES:

Oui Non

Durée : 70h (variable selon la structure d'accueil et le projet d'animation)

Période : à partir du 1^{er} février, jusqu'au 30 avril.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures :

Sur dossier (CV, lettre de motivation)

Conditions d'admission :

Être titulaire d'une licence (ou tout diplôme équivalent) ; avoir un projet professionnel en lien avec les contenus de formation. (Recevabilité de la VAPP.)

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :

Précisez sous quelle forme et avec quel établissement

Internationalisation de la formation.

Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement

La DGD RTI devra-t-elle être associée :

Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdfvu_annexe_fin_creation_DUDIU_201901)

Tarifs Formation initiale : pas de FI

Tarifs Formation continue : 1.600€

Exonération : Exonération partielle possible pour les publics non financés

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM : DUTEL

PRENOM : Marie-Lionel

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Arts et sciences humaines (ARSH)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Création

Formation

Intitulé de la formation : PhiloPolis : Pratiques du dialogue philosophique dans la cité

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/09/2019

Date de passage en CFVU : 17/10/2019

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Rémi Clot-Goudard

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		6
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Du fait d'une demande sociale croissante à l'égard de la philosophie, les pratiques d'atelier de philosophie se sont multipliées dans des cadres divers et au contact de publics variés (écoles, collèges, librairies, bibliothèques, salles de spectacle, prisons...). L'agglomération grenobloise ne fait pas exception.

Cependant, les intervenants n'ont pas toujours une formation initiale en philosophie. Ils ne perçoivent pas toujours l'université comme le lieu naturel de culture et de formation disciplinaires.

Ce projet a pour objectifs d'une part de constituer un réseau d'acteurs sur le territoire intéressés par (ou déjà engagés dans) des pratiques d'atelier, d'autre part de créer une formation pouvant donner à des intervenants actuels ou futurs un ancrage disciplinaire minimal et un cadre de réflexion sur les pratiques du dialogue philosophique.

Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

Les objectifs du DU sont les suivants :

- Former des intervenants capables d'animer des dialogues philosophiques dans divers contextes et selon différents dispositifs.
- Permettre à des étudiants de philosophie d'obtenir un complément de formation et d'envisager des perspectives professionnelles complémentaires aux débouchés académiques traditionnels.

Les compétences visées sont les suivantes :

- Pouvoir intervenir auprès de publics variés en tenant compte de la diversité et de la spécificité des contextes d'intervention (écoles, collèges, bibliothèques, festivals et rencontres, salles de spectacle, entreprises, prison, etc.).
- Savoir articuler une orientation philosophique et le développement de méthodes d'animation répondant à cette orientation.
- Savoir repérer les présupposés et les finalités d'une méthode d'animation, pour en faire une évaluation critique.
- Savoir concevoir une pratique d'animation sous différents formats (séance unique, série d'ateliers...)

-Le public visé

Intervenants déjà engagés dans des pratiques d'animation d'ateliers de dialogue philosophique (professeurs des écoles, professeurs de l'enseignement secondaire, bibliothécaires, libraires, acteurs du monde socio-culturel...).

Etudiants diplômés de philosophie cherchant un complément de formation disciplinaire et pratique permettant d'envisager des perspectives professionnelles complémentaires aux débouchés académiques traditionnels.

-Débouchés professionnels (exemples)

Il n'existe pas pour le moment de filière professionnelle clairement structurée autour de l'animation d'ateliers de philosophie. Il s'agit cependant, via le réseau constitué autour du projet IDEX, d'offrir aux personnes inscrites au DU des contacts et des opportunités de développer et stabiliser une activité.

Du fait de la demande sociale forte, certaines municipalités envisagent par exemple d'employer des agents contractuels pour animer des ateliers de philosophie à destination des enfants ou des adolescents. (ex. la Maison de la Philo à Romainville, Seine-St-Denis)

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Admission sur dossier (lettre de motivation et CV).

2.2 Conditions d'admission

Être titulaire d'une licence (ou tout diplôme équivalent) ; avoir un projet professionnel en lien avec les contenus de formation. (Recevabilité de la VAPP)

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : du 1/09 au 6/07

Durée de la formation : une ou deux années, selon le profil de l'étudiant

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 96 heures (auxquelles s'ajoutent 70h de stage)

Nombre d'ECTS : Néant

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Pas d'examen terminal en session 1

Contrôle continu pour chaque UE de la formation

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Les 96h se composent de quatre UE qui se décomposent de la manière suivante :

-Deux UE disciplinaires, composées chacune d'une matière de 24h, 1 par semestre, à choisir parmi les matières composant les UE sélectionnées dans l'offre de la mention licence. Le choix des matières par l'étudiant se fait en concertation avec le responsable pédagogique qui évalue les besoins et les contraintes. L'évaluation se fait par contrôle continu.

-Une UE « Introduction aux pratiques du dialogue philosophique » au semestre 1, 24h. L'évaluation se fait en contrôle continu sur la base d'un portfolio qui doit être régulièrement rempli par l'étudiant.

-Une UE « Formation à l'animation de dialogues philosophiques » au semestre 2, comportant 12h de formation en présentiel et 12h en distanciel, et articulée au stage. L'évaluation se fait par un rapport de stage et un oral de présentation.

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : Variable en fonction du projet et de la structure d'accueil.

Période du stage : Entre le 1er février et le 30 avril.

Modalité de stage : Convention de stage à signer avant le début du stage.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Néant.

Rapport de stage : Oui, à rendre entre le 10 et le 25 mai.

Projets tuteurés : Néant.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité est obligatoire. Une dispense d'assiduité motivée peut être demandée.

Absences aux examens :

L'absence aux contrôles continus entraîne la défaillance à l'UE, au semestre, à l'année.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 1ère quinzaine de janvier - session de rattrapage : 1ère quinzaine de septembre

Semestre 2 session 1 : 1ère quinzaine de juillet - session de rattrapage : 1ère quinzaine de septembre

Périodes de réunion des jurys d'année :

Session 1 : 1ère quinzaine de juillet - session de rattrapage : 1ère quinzaine de septembre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le DU est obtenu lorsque toutes les UE sont acquises (note supérieure ou égale à 10/20).

Il n'y a pas de compensation entre les UE.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement doit être demandé expressément. Les demandes sont examinées par la commission d'admission.

En cas d'admission les étudiants doivent respecter les conditions d'inscription.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : pas de FI

Tarifs Formation continue : 1.600 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération : Exonération partielle possible pour les publics non financés

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

